Département de l'Hérault
Arrondissement de Lodève

Commune de POUZOLS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Septembre 2026

Délibération N° 2026-33

L'an deux mille vingt six et le 29 septembre à 18h30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Véronique NEIL, Maire de la Commune de Pouzols (Hérault),

Etaient présents:
Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Maryse LALLEMANG, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etait absente excusée: Cendrine SALA

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	14
Date de la Convocation :	17/09/2026

Objet: Demande de Dotation Départementale au titre des Amendes de Police 2026

Vu l'opération 903-21 de Requalification de voiries communales,
Vu les devis chiffrés à hauteur de 86 167 euros HT,
Vu le plan de financement présenté,

Madame le Maire **PROPOSE de SOLLICITER** une dotation départementale au titre des Amendes de Police 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré,
à l'unanimité des présents,

DECIDE DE SOLLICITER une dotation du Département au titre des amendes de police 2026 d'un montant de 33 667 euros pour financer les travaux de requalification de voiries communales 2026.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Transmission au représentant de l'Etat le 30 SEP. 2026

MAIRIE DE POUZOLS (Hérault)

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-33-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Département de l'Hérault

Arrondissement de Lodève

Commune de POUZOLS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Septembre 2026

Délibération N° 2026-34

L'an deux mille vingt six et le 29 septembre e à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents:
Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Maryse LALLEMANG, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etait absente excusée: Cendrine SALA

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	14
Date de la Convocation :	17/09/2026

Objet: Renouvellement de la Convention Territoriale Globale Vallée de l'Hérault

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le Code de l'action sociale et des familles ;
VU l'article L. 263-1, L.223-1 et L227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales;
VU la circulaire n° 2020-01 du 16 janvier 2020 de la Direction des politiques familiales et sociales relative au déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse ;
VU la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) le 10 juillet 2023 ;
VU la délibération n°2985 du Conseil communautaire en date du 26 Septembre 2022 relative à l'approbation de la CTG de services aux familles pour la période 2022-2026 entre la CAF et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et 13 communes ;

CONSIDERANT que la CTG susvisée, signée entre la Caf et la CCVH arrive à son terme et la signature de son renouvellement pour la période 2027-2031 est prévue en fin d'année 2026,

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-34-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

CONSIDERANT que la CAF contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles,
CONSIDERANT que la MSA contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles,
CONSIDERANT que le renouvellement de cette convention partenariale s'appuie sur l'élaboration d'un diagnostic partagé et d'un plan d'action visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des familles résidant sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault,
CONSIDERANT qu'à la suite de l'évaluation de la CTG précédente 2022-2026 et au diagnostic partagé avec les partenaires du territoire, un plan d'actions en lien avec le projet de territoire de la CCVH et les projets communaux a été défini sur les thématiques suivantes :
- la Petite Enfance
- la Coordination enfance jeunesse
- le Soutien à la Parentalité
- le Logement
- l'Animation de la vie sociale
- l'Inclusion

CONSIDERANT que lors du COPIL de restitution des constats partagés et de validation des axes du plan d'actions des thématiques portées par la CCVH du 4 juin 2026, l'ensemble des acteurs a approuvé ces axes du plan d'actions,
CONSIDERANT que la convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation,
CONSIDERANT que cette Convention Territoriale Globale Vallée de l'Hérault est la suite naturelle de la Convention Territoriale Globale précédente signée pour la période 2022-2026 entre la CAF et les collectivités du territoire et est élargie à un nouveau signataire la Mutualité Sociale Agricole, ainsi qu'aux 28 communes de la CCVH qui peuvent être cosignataires,
CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale 2027-2031 sera disponible dans sa rédaction définitive en fin d'année 2026 et que, une fois finalisée, cette convention sera portée à la connaissance des membres du conseil communautaire ;

Le Conseil municipal de la commune de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'APPROUVER le principe de renouveler la Convention Territoriale Globale de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault en cours de rédaction et dont tous les éléments ont été présentés et validés au Copil du 04 juin 2026. Cette convention partenariale, entre la Caf, la MSA, la CCVH et les 28 communes qui peuvent être cosignataires, sera conclue pour une durée de 5 ans,

- D'AUTORISER Madame La Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à sa bonne exécution.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Transmission au représentant de l'Etat le 30 SEP. 2026

Le Maire,
Véronique NEIL

MAIRIE DE POUZOLS (Hérault)

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-34-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Département de l'Hérault

Arrondissement de Lodève

Commune de POUZOLS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Septembre 2026

Délibération N° 2026-35

L'an deux mille vingt six et le 29 septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents:
Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Maryse LALLEMANG, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etait absente excusée: Cendrine SALA

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	14
Date de la Convocation :	17/09/2026

Objet: Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Vu l'article 13 de la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs pompiers professionnels ;

Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant l'obligation des communes de désigner un correspondant incendie et secours dont les missions, sous l'autorité du maire, seront de :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et technique du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :
- **DESIGNE** en qualité de correspondant Incendie et Secours, interlocuteur privilégié pour la préfecture et le SDIS : **M. BRENGUES Clément**
- **AUTORISE** Madame la Maire à transmettre la présente délibération à la Préfecture.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Transmission au représentant de l'Etat le 30 SEP. 2026

Véronique NEIL

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-35-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Département de l'Hérault
Arrondissement de Lodève

Commune de POUZOLS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Septembre 2026

Délibération N° 2026-36

L'an deux mille vingt six et le 29 septembre e à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents:
Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Maryse LALLEMANG, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etait absente excusée: Cendrine SALA

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	14
Date de la Convocation :	17/09/2026

Objet: Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Centre Hérault - année 2025

Le conseil municipal de Pouzols,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date eu 30 juin 2026 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2025

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition,
Après avoir délibéré,
à l'unanimité des présents,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion d'élimination des déchets pour l'année 2025.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Transmission au représentant de l'Etat le 30 SEP. 2026

Le Maire,
Véronique NEIL

MAIRIE DE POUZOLS (Hérault)

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-36-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Département de l'Hérault
Arrondissement de Lodève

Commune de POUZOLS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Septembre 2026

Délibération N° 2026-37

L'an deux mille vingt six et le 29 septembre e à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents:
Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Maryse LALLEMANG, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etait absente excusée: Cendrine SALA

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	14
Date de la Convocation :	17/09/2026

Objet: Approbation de la charte d'engagement RECIT – Réseau Communal d'Intervention Territoriale et Autorisation de signature

Vu *le Code général des collectivités territoriales ;*
Vu *les articles L.731-3 à L.731-5 du Code de la sécurité intérieure relatifs au plan communal de sauvegarde et au plan intercommunal de sauvegarde ;*
Vu *la délibération n°4248 du conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en date du 6 juillet 2026 approuvant la charte d'engagement RECIT – Réseau Communal d'Intervention Territoriale et a autorisant sa signature par le président ;*

Considérant que le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est exposé à différents risques naturels, climatiques et technologiques susceptibles d'affecter les populations, les équipements publics et le fonctionnement des communes ;
Considérant que la gestion de ces événements nécessite une coordination renforcée entre les communes et la Communauté de communes afin de favoriser la solidarité territoriale et la mutualisation des capacités d'intervention ;
Considérant que, dans le cadre de l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et les communes membres ont souhaité structurer un réseau de coopération dénommé « RECIT – Réseau Communal d'Intervention Territoriale » ;
Considérant que ce réseau a pour objet de favoriser le partage de moyens, de compétences et de bonnes pratiques en matière de gestion de crise, dans le respect des compétences et responsabilités de chaque collectivité ;

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-37-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Considérant que la charte d'engagement RECIT formalise les principes de fonctionnement du réseau, les missions susceptibles d'être assurées par les collectivités participantes ainsi que les modalités de coopération entre elles ;

Considérant que cette charte repose sur une démarche volontaire de coopération et ne crée aucune obligation juridique de mobilisation ni aucune obligation de résultat ;

Considérant néanmoins l'intérêt d'approuver formellement cette démarche afin d'affirmer l'engagement de la Communauté de communes dans le développement d'une culture commune de gestion des risques et de solidarité territoriale ;

Le Conseil municipal de POUZOLS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

DÉCIDE

- D'approuver les termes de la charte d'engagement du RECIT – Réseau Communal d'Intervention Territoriale, annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le maire (ou en cas d'indisponibilité son adjoint, M. BRENGUES Clément) à signer ladite charte ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 30 SEP. 2026

Le Maire,

Véronique NEIL



Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-37-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Département de l'Hérault

Arrondissement de Lodève

Commune de POUZOLS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Septembre 2026

Délibération N° 2026-38

L'an deux mille vingt six et le 29 septembre à 18h30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Véronique NEIL, Maire de la Commune de Pouzols (Hérault),

Etaient présents:
Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Maryse LALLEMANG, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etait absente excusée: Cendrine SALA

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	14
Date de la Convocation :	17/09/2026

Objet: Demande de fonds de concours à la Communauté de communes pour l'installation de stationnement vélos

Le Conseil municipal de la commune de **POUZOLS**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5214-16 V relatif aux fonds de concours ;
Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 27 novembre 2023, approuvant l'instauration d'un fond de concours en faveur de la réalisation de stationnements vélos et approuvant le Règlement d'intervention ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser le développement des mobilités douces et des déplacements à vélo en installant plusieurs stationnements vélos ;
Considérant la nécessité de sécuriser le stationnement des cycles aux abords des équipements publics et des principaux lieux fréquentés de la commune suite notamment au déplacement des arrêts de bus;
Considérant que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **2 005 € HT**;
Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'un fonds de concours attribué par la Communauté de communes (50 % de la part HT communale);

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal décide :
D'APPROUVER le projet d'acquisition et d'installation d'arceaux vélos sur le territoire communal pour un montant prévisionnel de **2 005 € HT**

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-38-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

De SOLLICITER auprès de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault l'attribution d'un fonds de concours destiné à participer au financement de cette opération.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

- Coût total de l'opération / part communale : **2 005 € HT / 2 406 € TTC**
- Fonds de concours sollicité auprès de la Communauté de communes : **1 002.50 €**

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de cette demande et à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Transmission au représentant de l'Etat le 30 SEP. 2026

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-38-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Département de l'Hérault

Arrondissement de Lodève

Commune de POUZOLS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Septembre 2026

Délibération N° 2026-39

L'an deux mille vingt six et le 29 septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents:
Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Maryse LALLEMANG, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etait absente excusée: Cendrine SALA

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	14
Date de la Convocation :	17/09/2026

Objet: Versement d'un don à l'association « l'œuvre des pupilles des sapeurs pompiers » dans le cadre de l'opération des MAIRES A VELO 2026

Le conseil municipal de Pouzols,

CONSIDÉRANT l'opération des maires à vélo 2026,

CONSIDERANT l'initiative, depuis 5 années, d'un groupe d'élus de la CCVH, rejoint par des élus d'autres territoires, de rouler dans le but de récolter des fonds pour des associations,

CONSIDÉRANT que cette initiative est conduite en partenariat avec l'Association des maires de l'Hérault (AMF34) qui invite les communes et intercommunalités à la soutenir, avec une arrivée officielle de ce parcours à vélo organisée lors du salon des maires de l'Hérault, à Montpellier le 02 octobre,

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette initiative en 2026 est d'inciter aux dons en faveur de l'association « L'œuvre des pupilles des sapeurs pompiers »,

DECIDE à l'unanimité de présents

- de verser un don (subvention) de 100 euros à l'association « L'œuvre des pupilles des sapeurs pompiers»
- Dit que la somme sera inscrite au budget général 2026 par décision modificative au compte de dépenses de fonctionnement 65748.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Transmission au représentant de l'Etat le 30 SEP. 2026

Le Maire
Véronique NEIL

MAIRIE DE POUZOLS

Accusé de réception en préfecture
034-213402158-20260929-2026-39-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-39-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Département de l'Hérault
Arrondissement de Lodève

Commune de POUZOLS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 Septembre 2026

Délibération N° 2026-40

L'an deux mille vingt six et le 29 septembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents:
Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Maryse LALLEMANG, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etait absente excusée: Cendrine SALA

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	14
Date de la Convocation :	17/09/2026

Objet: DECISION MODIFICATIVE - BUDGET GENERAL pour Versement d'un don (subvention) à l'association «l'œuvre des pupilles des sapeurs pompiers» dans le cadre de l'opération les Maires à Vélo 2026

CONSIDÉRANT la délibération 2026-39 du 29/09/2026 portant sur le versement d'un don (subvention) à l'association « l'œuvre des pupilles des sapeurs pompiers » dans le cadre de l'opération des Maires à vélo 2026,
Madame la Maire propose de modifier les crédits du BUDGET 2026 - SECTION FONCTIONNEMENT en DEPENSES comme suit :

	Compte de Dépenses
FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général 605 – Achats de matériel, équipements et travaux	- 100 €
6574 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé 65748 – Autres personnes de droit privé	+ 100 €

Le conseil municipal de Pouzols,
à l'unanimité de présents,
DECIDE D'APPROUVER la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Transmission au représentant de l'Etat le 30 SEP. 2026

MAIRIE DE POUZOLS (Hérault)

Le Maire,
Véronique NEIL

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-40-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260929-2026-40-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026